

BLUE SHARK POWER SYSTEM
Société Anonyme au capital de 1 100 000 Euros
Siège Social: 5, Allées de Tourny – 33000 Bordeaux
792 479 974 R.C.S Bordeaux

**RAPPORT DE GESTION
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce, nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux de cet exercice.

Nous vous rappelons que la Société a fait l'objet d'une transformation de sa forme sociale le 14 Juin 2018 en Société Anonyme et vous précisons par conséquent que le présent rapport couvre l'ensemble de l'exercice clos le 31 décembre 2018, en ce compris la période du 1^{er} janvier 2018 au 4 Juin 2018 pendant laquelle la Société était une société par actions simplifiée.

1.1 ACTIVITES

1.1.1. Présentation générale de la Société

1.1.1.1 Historique

Fondée en 2013 la Société a eu dès sa création l'ambition de devenir un acteur majeur et indépendant de la production d'électricité renouvelable marine et fluviale.

En effet, après plus de 10 années de recherches, la fabrication de quatre prototypes et un essai concluant de plusieurs mois en 2012, la Société a été constituée pour créer et accéder à un nouveau marché mondial évalué à plusieurs milliards de dollars, jugeant que la technologie était prête à être commercialisée et déployée.

La Société s'est d'abord positionnée sur les pays et sites fonctionnant principalement au diesel pour remplacer cette énergie fossile très chère et très polluante par des turbines Blue Shark.

Le rôle actuel de la Société est donc de continuer à travailler à la conclusion de nouveaux contrats, partout dans le monde et de faire connaître cette nouvelle source d'énergie très compétitive face aux énergies fossiles et renouvelables intermittentes.

Il sera donc rappelé, en préalable, aux actionnaires que la Société est tournée vers le futur proche et non pas sur des performances financières antérieures puisqu'il s'agit de conquérir et de créer un nouveau marché qui n'existe pas encore et que la Société contribue, par son action, à l'émergence de ce nouveau marché dans le cadre de la transition énergétique et écologique.

Dès l'année 2014 la Société a su commencer à développer des relations avec des clients (États) Gibraltar, Chine et Vietnam. Elle a poursuivi sa dynamique en 2015 et 2016, en signant deux contrats en Chine. En 2018, la Société a signé deux nouveaux protocoles d'accord à Djibouti et en Grèce pour respectivement 120 MW et 30 MW. Nous noterons une accélération des demandes des pays au fur et à mesure de la prise en compte de cette nouvelle énergie dans la stratégie de leur transition énergétique mais aussi tout simplement pour créer de l'énergie là où elle n'existe pas.

La stratégie de la Société s'appuie sur trois piliers : 1-Vente de machines à un développeur ou un état. 2-Établissement de joints Ventures avec des états ou collectivités publiques. 3-Exploitation directe avec levée de fonds et crédits bancaires adaptés.

1.2 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2018

Sur l'exercice 2018, la Société a enregistré un chiffre d'affaire de 130 K€ similaire à celui de 2017. Ce chiffre d'affaire correspond à la vente d'une turbine hydrolienne en Chine et correspond à la deuxième facture émise tels que prévu dans le contrat.

Il était prévu de facturer fin 2018 une première machine à Djibouti, mais les études de faisabilité ont été repoussées à l'été 2019 pour des raisons indépendantes de notre volonté, sans bien sûr que les accords signés ne soient à aucun moment remis en cause. En effet, au cours de l'année 2018 nous avons signé avec la Société Weco-Weco, elle-même signataire directe avec le gouvernement de Djibouti, un protocole d'accord portant sur la mise place de 120 MW dans la passe du Goubet représentant plus de 495 machines hydroliennes « Blue Shark River ».

Au cours de l'année 2018, Nous avons également signé un protocole en Grèce dans la Région d'Etoile Acarnanie portant sur 30 MW, soit 100 machines « Blue Shark River » qui devront être installées sur des canaux d'irrigation.

Le protocole d'accord signé à Gibraltar en 2016 et portant sur 10 MW est toujours en suspend en attendant un épilogue au Brexit, dans ce cas les eaux territoriales de Gibraltar seraient disputées par l'Espagne en rendant la situation inextricable dans laquelle nous ne pourrions opérer.

Par ailleurs, les éléments suivants sont à signaler :

-Dans le cadre du financement de la Société, cette dernière a procédé à une augmentation de capital en Mai 2018 le portant à la somme de 1100 000 €. En effet, un nouvel actionnaire en la personne de M. Frédéric Laude a rejoint les actionnaires de la Société.

-De même, la Société a été transformée en Société Anonyme en Juin 2018, lui permettant d'entreprendre les formalités nécessaires à une future inscription sur Euronext Acces.

-La Société a été inscrite en Novembre 2018 sur Euronext Access Paris. Il n'a pas été opéré d'IPO et il s'agissait d'une simple inscription technique sur les conseils du Sponsor qualifié ayant opéré l'inscription des titres. Il est à noter que notre actionnaire principal, la Société Helios Gem, a reversé à la Société la quasi-totalité des sommes obtenues des titres qu'elle a vendus depuis l'inscription de notre Société sur Euronext Access.

-Le secteur des énergies renouvelables devient de plus en plus compétitif par rapport aux sources d'énergie traditionnelles et la technologie de nos hydroliennes nous permet d'avoir un facteur de charge de l'ordre de 90% dans les fleuves. Cela abaisse fortement les coûts du MW produit et rend nos produits hyper compétitifs par rapport aux autres énergies renouvelables.

-Les perspectives sont donc bonnes pour la Société et la mise en place d'une première ferme hydrolienne conséquente prévue dès 2021 devraient donner à la Société une crédibilité mondiale et la faire apparaître comme un des leaders du secteur.

1.3 Risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Le marché de l'efficacité énergétique industrielle s'est amélioré en 2018 avec la remontée du prix de l'électricité en même temps que la remontée du prix du pétrole. L'incertitude peut venir d'une réticence, en France, à considérer l'énergie hydro cinétique comme mature et viable à l'inverse de nombreux pays. Ces réticences sont dues à d'autres choix industriels de grande ampleur, au nucléaire et à l'échec d'un acteur industriel Français de premier plan en 2018 dont la technologie hydrolienne n'avait aucune chance de prospérer. Cependant la Société n'est focalisée pour l'instant que vers l'export et donc garde une crédibilité intacte sur de nombreux pays.

Le risque serait d'être en position d'attente trop longue et épuiser les ressources mais la Société s'active à la signature de nouveaux contrats et a été approché par plusieurs financeurs internationaux pour ses opérations.

A la fin de l'exercice 2018, on peut considérer la trésorerie de la Société comme assez bonne, malgré le peu de titres mis sur le marché des actions de la part de notre actionnaire principale qui s'est engagé à nous reverser le produit des ventes de ses actions.

1.4 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2018

Depuis le 31 décembre 2018, date de la clôture de l'exercice, la survenance des événements importants suivants est à signaler :

-Des contrats ont été négociés dans plusieurs pays dont : Colombie Britannique (Canada) Madagascar (pour 5 sites), Malawi, Liberia, Rwanda (Afrique).

-Des contrats sont en négociation : Pakistan, Tamul Nadu (Inde), Australie, Fidji, États -Unis.

-La Société a opéré une approche stratégique de coopération avec un grand groupe Canadien qui devrait fournir les stockages d'énergie, s'il y a lieu, et coopérer sur l'installation des réseaux électriques locaux.

D'autre part :

Le titre a subi une progression linéaire depuis son introduction à 3,28 Euro pour atteindre en Juin 2019 5,20 Euro. Toutefois le manque de liquidité ne permet pas à la Société de considérer à ce jour le marché des actions comme suffisant pour représenter un financement substantiel pour la Société.

Un groupe financier Allemand a accepté d'inscrire la Société sur la bourse de Stuttgart (double listing) en Allemagne et nous propose un contrat de liquidité pour compenser l'absence d'IPO lors de l'inscription du titre sur Access. La bourse Allemande étant très liquide, La Société doit se rendre sur place pour étudier les termes de l'accord qui devra préserver les intérêts de la Société et de tous les actionnaires actuels ou futurs.

Tous les points exposés dans ce paragraphe feront l'objet de communiqués officiels dès leur événement ou signature, ainsi tous les actionnaires seront informés au fur et à mesure des actions entreprises et des contrats signés.

1.5 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société a recherché une méthode permettant une rapidité de fabrication en séries des pièces en fibres de carbone constituant les parties des turbines en un seul bloc. Elle s'est appuyée sur le savoir-faire de plusieurs sociétés spécialisées dont le groupe Saint- Gobain avec laquelle un accord de confidentialité a été signé en 2018.

1.6 Activité liée à la pollution

Néant

2 INFORMATIONS SUR LE BILAN

2.1 Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a pas procédé à la distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

2.2 Méthode de présentation des comptes

Aucun changement n'a été opéré sur la méthode de présentation du Bilan par rapport aux années antérieures.

2.3 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Article D.444-I –1 : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

A) Nombre de factures	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total 1 Jour et +
5						
Montant total HT					21125	21125
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice					11%	
B/ Factures exclues du A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisée	NEANT					NEANT
C/ Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal –art. L.441-6 ou L.443-1 du Code de Commerce						Délai légal

Article D.444-I –2: factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

A) Nombre de factures	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total 1 Jour et plus
1						
Montant total HT					130000	130000
Pourcentage du montant total des ventes HT de l'exercice					100%	
B/ Factures exclues du A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisée	NEANT					NEANT
C/ Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal –art. L.441-6 ou L.443-1 du Code de Commerce						Délai légal

2.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que notre Société ne détient aucune filiale ni participation pour l'instant.

2.5 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DEL'EXERCICE ECOULE

A la clôture de l'exercice 2018, le capital social ne comprenait pas d'actions de salariés faisant l'objet d'une gestion collective ou dont les intéressés n'avaient pas la libre disposition, au sens des dispositions du premier alinéa de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

2.6 MONTANT DES DEPENSES ET FRAIS VISES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

2.7 RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport du conseil d'administration sur la gouvernance d'entreprise. Le présent paragraphe comporte l'ensemble des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce pour les sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé, Euronext Access n'étant pas, à proprement dire, un marché réglementé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Liste des mandats et fonctions :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-41° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Nom et Fonction(s) au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute autre société
M. Philippe Rebboah : Président Directeur Général	Président de Helios Holding- Président de Helios Gem
M. Louis Bisson : Administrateur	Néant
M. Nicola Morrone : Administrateur	Néant

Point sur les mandats en cours :

Nous vous présentons la liste et la durée des mandats en cours dans la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 Mai 2109 à, nommé en qualité d'administrateur, Monsieur Philippe Rebboah, pour une durée de six (6) ans à compter de l'assemblée, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 Mai 2109 à, nommé en qualité d'administrateur, Monsieur Louis Bisson, pour une durée de six (6) ans à compter de l'assemblée, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 Mai 2109 à, nommé en qualité d'administrateur, Monsieur Nicola Morrone, pour une durée de six (6) ans à compter de l'assemblée, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2022.

RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Il n'y a pas eu de délégation en cette matière depuis la transformation en Société Anonyme en date du 4 Mai 2018.

CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

1) Conventions réglementées au cours de 2018 (Article L. 227-10 du Code de commerce) :

Néant.

2) Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers :

Néant.

3) Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital :

Néant.

TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des deux derniers exercices, la Société n'étant soumise aux dites dispositions uniquement depuis l'exercice 2018.

Nature des indications	2018	2017
Capital Social	110000	850000
Nombre d'actions émises	5500000	850000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.	-	-
Par conversion d'obligations	-	-
Par exercice de droits de souscription	-	-
Chiffre d'affaires hors taxes	130000	130000
Résultats avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-21393	35840
Impôt sur le bénéfice	-	-
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions.	-21393	35840
Résultat distribué	0	0
Effectif des salariés de l'exercice	0	0

4) OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE DE L'ENTREPRISE :

Néant.

5) OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS :

Néant.

Fait, le 25 Mai 2019

Le Conseil d'administration.